

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/01**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le 
ID : 011-211103015-20240201-DEL202401-DE

L'an deux mille vingt quatre, le premier février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 25 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY (qui s'est retirée au moment du vote), Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Antoine ARCO, Pascale PÉANY, Laurence MORATO-CARBOU, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Sébastien CAZEAUX à Gérard PEYROT, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Thierry CAMBRAY à Laurence MORATO-CARBOU.

ABSENTS : Michaël SEGUIN, Philippe GOUZE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
à l'unanimité,

➤ Donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
<i>Résultats reportés</i>		494 998.16 €	157 736.05 €		157 736.05 €	494 998.16 €
<i>Opérations de l'exercice</i>	1 207 230.35 €	1 432 208.41 €	695 265.46 €	635 934.87 €	1 902 495.81 €	2 068 143.28 €
<i>totaux sur l'exercice</i>		224 978.06 €	59 330.59 €			165 647.47 €
TOTAUX	1 207 230.35 €	1 927 206.57 €	853 001.51 €	635 934.87 €		
RÉSULTATS DÉFINITIFS		719 976.22 €	217 066.64 €			502 909.58 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 1^{er} février 2024.
après publication et transmission en Préfecture.



Le Maire,

Christine PÉANY.